

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010 – 19 H

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDIRAS a été convoqué le douze mars deux mille dix, en session ordinaire, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales pour le vingt cinq mars deux mille dix à dix neuf heures.

Le Maire,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLETANT, Maire de LANDIRAS, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, le vingt cinq mars deux mille dix à dix neuf heures salle de réunion des associations, Place du XI novembre.

Présents : M. PELLETANT J.Marc, Mme BARADUC Line, M. AMANIEU Yves, Mme MENERET Valérie, M.TRENIT Bruno, M. GIROIRE Alain, M. BARO Jean Pierre, M. ANDRÉ Laurent, M. CARREYRE Thierry, M. HARDY Martin, Mme ROUPP Nathalie, M. DUFOUR Pierre, M.COURTABESSIS Pascal, M. RICAUD Bernard, M. GOSSART J.Marie, Mme VIGNATI Elisabeth, Mme HÉRY-BOUÉ Catherine. Mme MARQUETTE Micheline

Absents excusés : Mme REYNAUD, (pouv. à Mme MENERET),

Secrétaire de séance : Mme E. VIGNATI

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du **02 novembre 2009**

- Présentation et vote du compte administratif 2009 assainissement de Landiras
- Vote du compte de gestion 2009 assainissement Landiras
- Affectation du résultat 2009 assainissement de Landiras
- Vote du budget assainissement 2010
- Vote des 3 taxes
- Vote des subventions communales 2010
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE

M. CARREYRE indique qu'à propos de la motion concernant l'ouverture des grandes surfaces le dimanche, le procès verbal du conseil municipal fait bien remarquer un vote avec 2 abstentions alors que le journal municipal mentionnait un vote à l'unanimité.

Un erratum sera proposé dans le prochain numéro du LIEN.

Mme MENERET arrive à 19h 06.

M. CARREYRE demande que les procès verbaux soient envoyés par la poste avec la convocation. Il lui est rappelé que le choix de mettre la photocopie du compte rendu dans la boîte aux lettres réservée en mairie à chaque élu avait été fait pour éviter les frais d'affranchissement. Toutefois, ceux qui le souhaitent pourront recevoir les procès verbaux par la poste.

M. le Maire annonce 4 points supplémentaires ajoutés à l'ordre du jour :

- Délibération pour le reversement de rémunération à la commune pour le personnel affecté à la station d'épuration,
- Délibération portant sur la subvention attribuée par la DRAC pour la 2ème tranche des travaux de l'église,
- Délibération de désignation du maître d'œuvre pour l'aménagement de classes,
- Délibération portant sur l'implantation d'un poste PSSB à Batsères.

1-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE L'ASSAINISSEMENT

Mme BARADUC présente le compte administratif 2009 de l'assainissement à travers des documents et des chiffres qui sont identiques à ceux étudiés par les élus lors de la commission des finances.

Mme BARADUC fait lecture chapitre par chapitre des montants émis en dépenses et en recettes, aussi bien pour la section d'exploitation que pour celle de l'investissement.

Section d'exploitation:

➤ 58 471,46 € de dépenses réalisées

➤ 165 285,29 € de recettes réalisées (soit un excédent de l'exercice 2009 de 106 813,83€)

L'excédent antérieur reporté étant de 32 586,91€, le résultat de clôture cumulé 2009 est de 139 400,74€.

Section d'Investissement :

➤ 201 303,73 € de dépenses réalisées

➤ 347 827,54 € de recettes réalisées (soit un résultat positif de la section d'investissement 2009 de 146 523,76€).

Le résultat reporté de l'exercice antérieur faisant apparaître un déficit de 372 970,57€ le résultat comptable cumulé est de 226 446,76€ en solde négatif (dû aux subventions en cours non encaissées au 31/12/2009).

Il est noté que les restes à réaliser en dépenses sont arrêtés à 10 000 € et les restes à réaliser en recettes à 295 954€.

M. le Maire quitte la salle pour le vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DE L'ASSAINISSEMENT.

Mme BARADUC donne lecture de la délibération portant sur le compte de gestion 2009 de l'assainissement.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3-AFFECTATION DU RESULTAT

M.le Maire donne lecture de la délibération technique en vue de l'affectation du résultat 2009.

Celle-ci fait état d'un excédent de l'exercice 2009 de 106 813.83 €.

L'excédent reporté de l'exercice antérieur étant de 32 586.91 € le résultat de clôture de la section de fonctionnement à affecter est de 139 400.74 €.

Le résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2009 (tenant compte du résultat positif de l'exercice, du report négatif de l'exercice antérieur, des restes à réaliser dépenses et recettes) ne faisant apparaître aucun besoin réel de financement, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement en excédent reporté du budget 2010.

La délibération est votée à l'unanimité

4-REVERSEMENT D'UNE REMUNERATION A LA COMMUNE POUR PERSONNEL AFFECTE A L'ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION

Deux agents communaux sont affectés à l'entretien de la station d'épuration.

Le récapitulatif des heures qu'ils ont effectuées durant une année fait ressortir l'équivalent d'un mois d'intervention pour chacun des deux agents.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la charge financière (4261 € en 2009) de ce personnel, soit un douzième de leur rémunération annuelle, soit reversée par le budget assainissement sur le budget communal.

Mme MARQUETTE demande quel matériel a été acheté sur le budget assainissement. Il s'agit en fait de l'épaveuse et des brûleurs.

5-VOTE DU BUDGET PRIMITIF de l'ASSAINISSEMENT 2010

M. le Maire donne la parole à Mme BARADUC pour la présentation du budget 2010 de l'assainissement.

Ce budget a été étudié en commission des finances et n'a pas subi depuis de modifications importantes.

La lecture chapitre par chapitre fait apparaître :

En section de fonctionnement : Prévisions des dépenses et recettes..... 271 756 €

En section d'investissement : Prévisions dépenses et recettes 603 627 € (dont 10 000 € de restes à réaliser en dépenses et 295 954€ en recettes).

Les nouveaux crédits inscrits en dépenses d'équipement sont proposés au niveau de l'opération « divers réseaux d'assainissements » pour un montant de 292 510 €. Les propositions en dépenses d'ordre s'élèvent à 61 356 € et en dépenses financières à 13 314.24 €. (il est rappelé que le solde d'exécution négatif s'élève à 226 446.76 €)

Les nouvelles inscriptions en recettes concernent le virement venant de la section d'exploitation, le remboursement de la TVA et les amortissements des biens.

Le budget 2010 de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

6-VOTE DES TROIS TAXES

Suite aux discussions qui ont eu lieu en commission de finances, M. le Maire propose que les trois taxes directes locales subissent une augmentation de 2% en 2010.

Mme SOURBET a rédigé le document officiel de la fiscalité locale : l'augmentation du produit espéré est de 10 341€ soit un total du produit attendu de 518 789€.

Mme MARQUETTE demande depuis quand la commune n'a pas augmenté les impôts ; réponse : sûrement depuis 2004 (1). Elle a, elle-même, préconisé une augmentation l'an passé de 1% M. le Maire pense que le fait que les taux soient restés assez bas et sans augmentation depuis longtemps a certainement attiré des populations vers notre commune. Maintenant l'avenir est incertain. M. CARREYRE demande ce qu'il en est de la moyenne nationale. Le document remis aux élus fait apparaître ces moyennes rappelées ci-dessous. Les taux de LANDIRAS sont inférieurs.

Taxes	Moyenne taux national	Moyenne Taux départemental	TAXES LANDIRAS	
			taux 2009	prop. taux 2010
Taxe d'habitation	14,97	18,17	8.30	8.47
Taxe Foncier Bâti	19,32	24,59	14.78	15.08
Taxe foncier non bâti	45,50	48,96	45.35	46.27

Mme VIGNATI fait remarquer que cette augmentation correspond à peu près à l'inflation. La délibération est adoptée à l'unanimité.

7-VERSEMENTS DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS en 2010

Suite aux travaux de la commission, M. le Maire que les subventions suivantes soient versées aux associations :

Associations communales	2010
ASS DEPT GDE VICTIME ET RESCAPES	77
PARENTS D'ELEVES	500
LA FRATERNELLE	13 000
LES AMIS DE L' EGLISE	500
VIVRE ENSEMBLE	600
CIVAL	10 000
COMITE DE JUMELAGE	6 000
FETE DE MENON	1 000
CLAAAL	5 000
GYM LAND	500
JARDINS DE TOMATES	1 000
CLE BLEUE	12 000
LA FESTIVE	4 000
RAYON VERT	500
SOCIETE DE CHASSE	1 200
USEP	900
CULTURE EN PETITE LANDE	1 000
ALTERNATIVES AUX PESTICIDES	700
L.E.A.	250
HORS COMMUNE :	
STE PROTECTRICE ANIMAUX BX	230
ASS MISS LOCALE 2 RIVES	244
ASS COMB PRISONNIERS DE GUERRE	100
FOYER SOCIO EDUCATIF PODENSAC	400
SECTEUR PASTORAL PODENSAC	153
COLLEGE DE PODENSAC	900
PREVENTION ROUTIERE	70
TOTAL	60 824

C'est une somme globale de 61 000€ qui sera inscrite au compte 6574.

Mme MARQUETTE demande si les associations ont toutes eu une augmentation. M. le Maire répond que non car les subventions sont étudiées par la commission en fonction des dossiers remis par les associations.

Mme SOURBET précise que la somme versée à l'ADELFA (Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) est inscrite au chapitre des adhésions.

Mme VIGNATI fait remarquer au conseil municipal que l'association « Landiras et son histoire » n'a pas demandé de subvention.

Elle donne au conseil municipal les dernières nouvelles sur la parution du livre : le président de l'association va bientôt signer le contrat avec l'éditeur. Une partie du prêt octroyé par la commune et reçu par l'association au mois de septembre sera alors versée. L'association a demandé à la commune un report du premier remboursement.

Mme VIGNATI précise que si ce livre a pris du retard c'est qu'il a été choisi par l'association de ne pas faire un livre incomplet et d'étendre les recherches sur la partie médiévale de Landiras.

M.le Maire attend le livre sur la commune avec impatience.

La délibération concernant les subventions aux associations est adoptée à l'unanimité.

8-SUBVENTION ATTRIBUEE PAR LA DRAC POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

M. le Maire rappelle que la première tranche des travaux de l'église est en train de s'achever.

La deuxième tranche est inscrite au budget 2010 avec une subvention de l'Etat de 15 000€ et un solde à financer de 104 600€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement et autorise le maire à solliciter les subventions auprès des Affaires culturelles, du Conseil Régional et du Conseil Général.

9-AMENAGEMENT D'UNE CLASSE DANS LE GROUPE SCOLAIRE : Convention de maîtrise d'œuvre.

M. le Maire explique que l'effectif des élèves inscrits à l'école primaire de Landiras évoluant, une classe s'avèrera exigüe à la rentrée de septembre 2010 pour accueillir 28 enfants dans les sections CE2 et CM1.

En fait la salle informatique après avoir été agrandie deviendra salle de classe et l'informatique sera déplacée dans la plus petite salle.

Mme MARQUETTE demande si on ne peut pas permuter avec une autre classe. Mme MENERET informe le Conseil Municipal qu'à la rentrée les classes auront toutes entre 28 et 32 élèves.

M. le Maire présente le plan des futurs aménagements.

Les travaux envisagés concernant l'aménagement des 2 salles nécessitent une enveloppe financière de 29 200€ HT. Les honoraires de l'architecte s'élèvent à 2628 € HT. Le montant prévisionnel total s'élève à 38 783,89 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet et désigne M. ALVARO, architecte, maître d'œuvre de l'opération.

10-CONVENTION PORTANT SUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE PSSB LIEU DIT « BATSERES »

Monsieur le Maire explique que pour TIGF une extension du réseau allant de la Lande de la Suscouze au lieu dit « Batsères » est nécessaire et qu'il faut pour cela implanter un poste PSSB sur une parcelle appartenant aux habitants du Village de Batsères, représentés par M. LANDAIS. Ceux-ci acceptent l'implantation de cet équipement sur leur propriété à condition que la Commune de Landiras entretienne les pourtours du poste PSSB. M. Le Maire propose donc qu'une convention soit passée avec les habitants de Batsères, dans laquelle la commune accepte en contrepartie d'entretenir 900m2 autour du poste PSSB permettant ainsi aux propriétaires d'entériner leur autorisation pour l'implantation dudit poste par le SDEEG.

Mme BARADUC et M. CARREYRE, habitants du village de Batsères, et donc concernés par la délibération, ne participent pas au vote.

Le Conseil municipal, moins ces 2 élus, adopte la délibération à l'unanimité.

Questions diverses :

Mme MENERET rappelle que les élections du Conseil Municipal Jeunes ont lieu le vendredi 2 Avril de 13h30 à 16h30, dans la salle d'études du préfabriqué ; elle souhaite que le maximum d'élus soit présents.

Pour le moment la campagne bat son plein. Certains enfants ont profité des dernières élections régionales pour mieux comprendre le processus. Ils ont beaucoup d'idée de projets.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un ministre est venu à Landiras en visite mais qu'il n'a pas dû trouver la porte de la mairie. Le Maire n'a été ni prévenu ni salué par le ministre : il trouve cela inqualifiable ; c'est pour lui un manque de savoir vivre.

La séance est levée à 20H 05.

	Taxe hab.	Foncier Bâti	F.Non bâti	Taxe professionnelle
(1) : Taux 2002 :	8.66	15.43	47.34	10.35
Taux 2003 :	8.79	15.66	48.05	10.51
Taux 2004	8.30	14.78	45.35	9.92